

Tableau 2 Plan d'action quinquennal 2015-2020

Enjeu Protection des individus

Orientation 1. Diminuer la mortalité sur les individus

Objectif 1.1 Moduler certaines activités selon les dates de restrictions pour la tortue des bois		
Action	Acteurs pressentis	Échéancier
1.1.1 Doter les municipalités d'un protocole pour l'entretien des chemins dans l'habitat afin de minimiser les travaux entre la fête des Patriotes et la Saint-Jean-Baptiste.	Municipalité de Stanstead-Est, d'Ayer's Cliff et de Ogden	2015
1.1.2 Éviter les activités d'aménagement forestier dans l'habitat entre Pâques et Action de grâce. Les plantations feuillues et les éclaircies précommerciales sont toutefois permises durant cette période.	AFA Sommets, AMFE, SPFSQ	2015-2016
1.1.3 Planifier l'entretien du SNT dans l'habitat afin de minimiser les travaux entre la fête des Patriotes et la Saint-Jean-Baptiste.	Sentier Massawippi	2015-2016
1.1.4 Minimiser les activités en champs entre Pâques et la Fête du Travail (0 à 200 m), et plus précisément entre 0 à 50 m de la fête du Travail à l'Action de grâce.	UPA, MAPAQ, Club agroenvironnemental de l'Estrie	2016-2018
Objectif 1.2 Modifier certaines pratiques permettant de protéger les individus		
1.2.1 Assurer une vigie en avant des équipements pour l'entretien des abords du SNT	Sentier Massawippi	2015-2016
1.2.2 Mettre en œuvre la stratégie en milieu agricole, soit hausser la hauteur de coupe à 10 cm dans les champs de cultures pérennes au moins sur les premiers 200m. Éviter l'accès du bétail au cours d'eau.	UPA, MAPAQ, Club agroenvironnemental de l'Estrie	2016-2018
1.2.3 Ne pas permettre la construction de chemin dans l'habitat	Municipalités, AMFE, AFA Sommets	2016-2018

Orientation 2. Poursuivre l'acquisition de connaissance sur la population de tortue des bois

Objectif 2.1 Maintenir et améliorer les connaissances sur la présence de tortue des bois		
Action	Acteurs pressentis	Échéancier
2.1.1 Officialiser un réseau d'observation avec personne ressource pour : Suivi des populations, nouveaux habitats, site de ponte, site de mortalité due aux activités anthropiques, prédation, collecte illégale	MFFP, Municipalité, FMM, Corridor Appalachien	2016-2018
2.1.2 Planifier un inventaire global de l'habitat / suivi de population (2019)	MFFP, Corridor Appalachien	2018-2019
Objectif 2.2 Améliorer le recrutement des individus		
2.2.1 Sensibiliser les usagers du SNT et de la vallée de la Tomifobia à l'importance de la protection des tortues en générale	FMM, Corridor Appalachien	2016-2018

Enjeu Qualité de l'habitat de la tortue des bois

Orientation 3. Assurer la protection de l'habitat de la tortue de bois de la rivière

Objectif 3.1 Intégrer des dispositions concernant l'habitat légal de la tortue des bois dans les outils de planification gouvernementale, municipale ou locale		
Action	Acteurs pressentis	Échéancier
3.1.1 Recenser les travaux en lien avec l'entretien et l'aménagement du SNT (historique, géolocalisation, coût, matériaux, etc.)	Sentiers Massawippi, COGESAF	2015
3.1.2 Récolter des informations sur la dynamique hydrique de la rivière Tomifobia, la zone inondable, les milieux humides, leur lien hydrique avec la rivière, la délimitation de la ligne naturelle des hautes eaux, la présence de ponceaux, une étude de corridor de liberté	COGESAF, Université de Sherbrooke, Corridor Appalachien, MFFP, FMM	2015-2016

3.1.3 Grâce aux informations récoltées sur la dynamique de la rivière ainsi que les travaux réalisés antérieurement, élaborer un plan de gestion des infrastructures à risques	MRC de Coaticook, MRC de Memphrémagog, municipalités, COGESAF, Sentier Massawippi	2015-2016
3.1.4 Élaborer un cahier des normes pour l'entretien et l'aménagement du SNT incluant les dates de restriction pour l'entretien du sentier, la fauche, la planification des correctifs, etc.	Sentiers Massawippi, COGESAF, Corridor Appalachien	2015-2016
3.1.5 Intégrer des dispositions concernant l'habitat légal de la tortue des bois dans le schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook	MRC de Coaticook	2015-2016
3.1.6 Doter les municipalités de Stanstead-Est, de Ogden et d'Ayer's Cliff d'un plan de gestion associé à l'habitat légal de la tortue des bois	Municipalité de Stanstead-Est, d'Ayer's Cliff et de Ogden, MRC de Coaticook et MRC de Memphrémagog	2015-2016
3.1.7 Identifier les milieux humides ayant une haute valeur de conservation	MFFP, Corridor Appalachien	2016-2018
3.1.6 Développer une vision d'un corridor naturel à protéger pour la rivière Tomifobia	Tous les organismes	2016-2018
3.1.7 Protéger des milieux humides via les outils légaux existants ou par la conservation volontaire	FMM, Corridor Appalachien, municipalités, MRC	2017-2019
3.1.8 Prendre en considération le plan de protection de la tortue des bois de la rivière Tomifobia dans l'émission de certificats d'autorisation pour des travaux dans l'habitat	MDDELCC, municipalités	2017-2019

Objectif 3.2 Modifier ou adapter certaines pratiques pour protéger l'habitat

Action	Acteurs pressentis	Échéancier
3.2.1 Encourager les propriétaires forestiers à obtenir la certification FSC ou encourager les conseillers forestiers à appliquer les recommandations pour la tortue des bois même si les propriétaires ne sont pas certifiés	AMFE, AFA Sommets, SPFSQ	2015-2016
3.2.2 Assurer la protection des aulnaies et d'une bande tampon même si les aulnaies débordent de l'habitat lors des travaux forestiers	Toutes les organisations locales	2015-2016
3.2.3 Revégétaliser les bandes riveraines en secteur agricole (éviter l'effondrement des berges et la stabilisation par enrochement) et éviter que les animaux aient accès au cours d'eau	Sentiers Massawippi, COGESAF	2016-2018
3.2.4 Éviter la conversion du couvert forestier vers des peuplements résineux	AMFE, AFA Sommets, SPFSQ	2016-2018
3.2.5 Minimiser la conversion des champs de cultures pérennes	MAPAQ, UPA, Club Agroenvironnemental de l'Estrie	2018-2019

Orientation 4. Améliorer les connaissances sur l'habitat

Objectif 4.1 Maintenir et améliorer les connaissances sur l'habitat de la tortue des bois		
Action	Acteurs pressentis	Échéancier
4.1.1 Maintenir les échantillonnages de qualité de l'eau dans la rivière Tomifobia, notamment le paramètre de matières en suspension	MRC de Coaticook et MRC de Memphrémagog, Blue Massawippi	2015-2019
4.1.2 Documenter les activités de la gravière (période, exploitation) et prévoir des mesures d'atténuation avec le propriétaire ou l'exploitant.		2015-2016